

Les participants : 63 entreprises invitées, 2 excusées, 25 entreprises présentes :

MOULE EPAGRI-KEOLIS CENTRE-CERAMIQUE LOCHOISE-LA POSTE-pc4You-ebase-BENOIST JOUBERT-CCTA-ESAT LES TISANDIERS-SERELEC37-SAVEURS LOCHOISES-SAG VIGILEC-GIRARD-ZODIAC-BMH-COLIN-DOUBININE-POSIFILM .

Pour la CCLD : P. Louault, Loïc Babary, Gilles LECUNFF, S. Braconnier, Marylou Plancard, Yoann Rappeneau.

Pour la Mairie de Loches : M. Angenault, N. Bonvalet.

Ordre du jour :

- **Accueil - présentation - chiffres**
 1. **Amélioration des ZA : historique & nos demandes**
 2. **Aménagements de la route de Vauzelles : réalisés et à venir : CCLD**
 3. **Équipements en projet pour les ZA Vauzelles & St Blaise : CCLD**
 4. **Taxe locale de Publicité : Mairie de Loches**

1°) Amélioration des ZA : historique & nos demandes :

Historique = Compte Rendu synthétique de l'entretien du 25 octobre 2011 à 09 h 00 dans les locaux d'E-Base en présence de :

- G. LE CUNFF Responsable du service Aménagement, Construction, Environnement
- G. MAROIS pour STE

Demandes STE et des entreprises de la ZA de Vauzelles présentées le 28/10/2010.	Collectivité ayant la Compétence	Réalizations prévues et engagées au 28/10/2010 :	Délais actualisés	Évolutions (Au 25/10/2011)
Le paysagement de la Zone d'Activités				
Demande STE n°2 : Que chaque entreprise fasse des efforts sur son propre environnement extérieur (haies, bâtiments et terrains en friche).	ENTREPRISE S	<i>Projet CCLD complémentaire : requalification progressive des portions de ZA. Contrainte budgétaire.</i>	?	Reste : les enrochements sur la route de Vauzelles qui empêchent le stationnement VL et le passage des piétons, terrains en friche et haies non taillées.

La situation actuelle : les enrochements sont toujours là, les friches et les haies non taillées aussi. La végétation route de Vauzelles et rue de la vallée des Vospeaux (acacias) empiète sur la chaussée (photos)

Réponse : les acacias seront coupés, les arbustes de la rue de Vauzelles empêchent les PL de détériorer les accotements !

La signalétique				
<p>Demande STE n°1 : Un fléchage et un balisage efficace et à jour de la zone, des points « Info » ou l'on peut stationner (PL principalement).</p>	CCLD	<p>La réponse de la CCLD : Deux points infos sont à réimplanter. Le 1^{er} après la bretelle d'accès depuis le giratoire de l'Europe.</p> <p>Le deuxième : non défini :</p>	<p>Fin 2011,</p> <p>Début 2012</p>	<p>Réalisation d'un point info sur le délaissé appartenant à la CCLD devant la Métallerie GIRARD avec la possibilité d'arrêt de deux PL : enrobé OK reste signalétique.</p> <p>proposition de STE pour participer à la mise à jour du Point Info. (S.E.S pressenti)</p> <p>Le point info existant (devant le CT COUTURE) sera démonté car pas de possibilité de stationnement VL et/ou PL devant</p> <p>Envisager une signalétique avec panneau de rue + n° de grande taille pour faciliter les livraisons ou visites des personnes extérieures.</p>

La situation actuelle : Le deuxième point info n'est toujours pas réalisé, les chauffeurs PL se renseignent régulièrement chez CCTA : la signalétique n'est pas à jour (point info)

Réponse : Pas de solution annoncée

a signalétique				
<p>Demande STE n°2 : Aménager un espace de stationnement des PL en transit et des VL.</p>	CCLD	<p>Absence d'emprise foncière sur la ZA. Une réponse partielle pourrait être proposée à l'occasion de la requalification de la rue entre l'immeuble « Ballard » et les établissements CHOLLET en 2012.</p> <p>Les entreprises riveraines de la rue de Vauzelles ne souhaitent pas le stationnement de PL.</p>	<p>Mettre en place groupe de réflexion et enquête par STE et les entreprises riveraines pour étudier le sens de circulation rue du bon raisin et rue Jean DEMOS</p>	<p>Le stationnement PL le long de la route de Vauzelles n'est pas possible avec une rue en deux voies + un cheminement Piéton.</p> <p>confirmé</p> <p>Une solution consisterait à mettre certaines voies (bon-raisin) en sens unique pour permettre la création d'emplacements de stationnements PL avec une seule voie de circulation.</p> <p>solution retenue pas CCLD</p>

La situation actuelle :



Le stationnement PL sur les trottoirs :

Réponse : solutions envisagées : signalétique à mettre en place et verbalisation des PL .

Le tourne à gauche de la rue Jean Desmos :

Réponse : prévoir marquage au sol et panneaux côté centre de tri.

Les trottoirs :

Réponse : Pas de solution annoncée pour la réfection et pour des places de stationnement PL envisagées rue du bon raisin devant Podaction.

La circulation				
<p>Demande STE n°1 : Aménager un espace de circulation piétonnier, deux roues, tout le long de la zone, depuis le centre Ville : accès Nord par la rue Roche Appert et Sud par le RD des Bournais.</p>	<p>CCLD</p> <p>Mairie de Loches</p>	<p>Continuité de la voie piétons sur la route de Vauzelles jusqu'à la rue du prè- saucier,</p> <p>Deux portions seront à traiter en 2012/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuité de la voie piétonne de Cholet à ESAT les Tissandier - Liaison vers centre-ville à étudier (étude déplacements doux en cours) 	<p>09/2012</p> <p>1^{er} T 2012</p>	<p>Réalisation pour la fin de la construction des nouveaux magasins 12/2012</p> <p>OK réalisé</p> <p>Continuité de la voie piétonne de Cholet à ESAT les Tissandier à la suite.</p> <p>En étude, complexité de la portion du bas de la route de Vauzelles avant le pont. Pas assez de largeur pour la voie piétonne.</p> <p>La mise en sens unique de la rue Roche Appert et la création d'une voie délimitée au sol pour les piétons est remise en cause, l'étude est en cours par la mairie par un cabinet extérieur qui rencontrera l'ESAT (nombreux piétons concernés)</p>

La situation actuelle : Le cheminement piéton entre Cholet et l'ESAT n'est pas réalisé.

Réponse : Pas de travaux avant 2 ans, départ de CLOUE, travaux chez OREP, Merot Sodex

La mise en sens unique de la rue Roche Appert :

Réponse : l'étude est réalisée, la rue sera dans le sens montant : centre ville vers la ZA.

Délai ? Fin des travaux nouvelle école ?

Le cheminement piéton entre l'ESAT et le pont :

Réponse : M. Louault s'engage à ce que ce soit réalisé sous 9 mois.

Nos demandes :

L'accès aux sites d'emplois et de formations à Vauzelles & St Blaise

- Nous avons fait part de notre désaccord sur le choix des destinations de la navette mise en place par la Mairie. Les conclusions de l'étude de mobilité du cabinet ITER en 2012, et les priorités que sont l'emploi et la formation des publics auraient dû flécher les zones d'emplois que sont les ZA et la plateforme NTIC accueillant de nombreuses formations toute l'année.

Réponse de Monsieur Angenault : le coût de l'exploitation de cette navette. (100 000€)

Réflexion : L'expérience de la ville de Descartes avec le Philo'O'bus pourrait être tentée ?

- Parking détérioré du centre de Tri (photos) :

Réponse : la réfection était suspendue à un possible agrandissement du parking, ce n'est plus d'actualité donc le parking va être réparé. Délai non fixé.

2°) Aménagements de la route de Vauzelles: réalisés et à venir : CCLD

Deux portions restent à traiter :

- La continuité de la voie piétonne de Cholet à ESAT les Tissandier

Réponse : Pas de travaux avant 2 ans, attente du départ de CLOUE, de travaux chez OREP, Merot Sodex

- Le cheminement piéton entre l'ESAT et le pont sur la D 943 :

Réponse : M. Louault s'engage à ce que ce soit réalisé sous 9 mois.

3°) Équipements en projet pour les ZA Vauzelles & St Blaise : CCLD

Présentation du projet de la nouvelle Déchèterie rue Georges Pompidou :

2014 : études de faisabilité

17 novembre 2014 : présentation aux entreprises de la ZA de Vauzelle

2015 : études d'avant-projet

3 septembre 2015 : Arrêté de Permis de construire

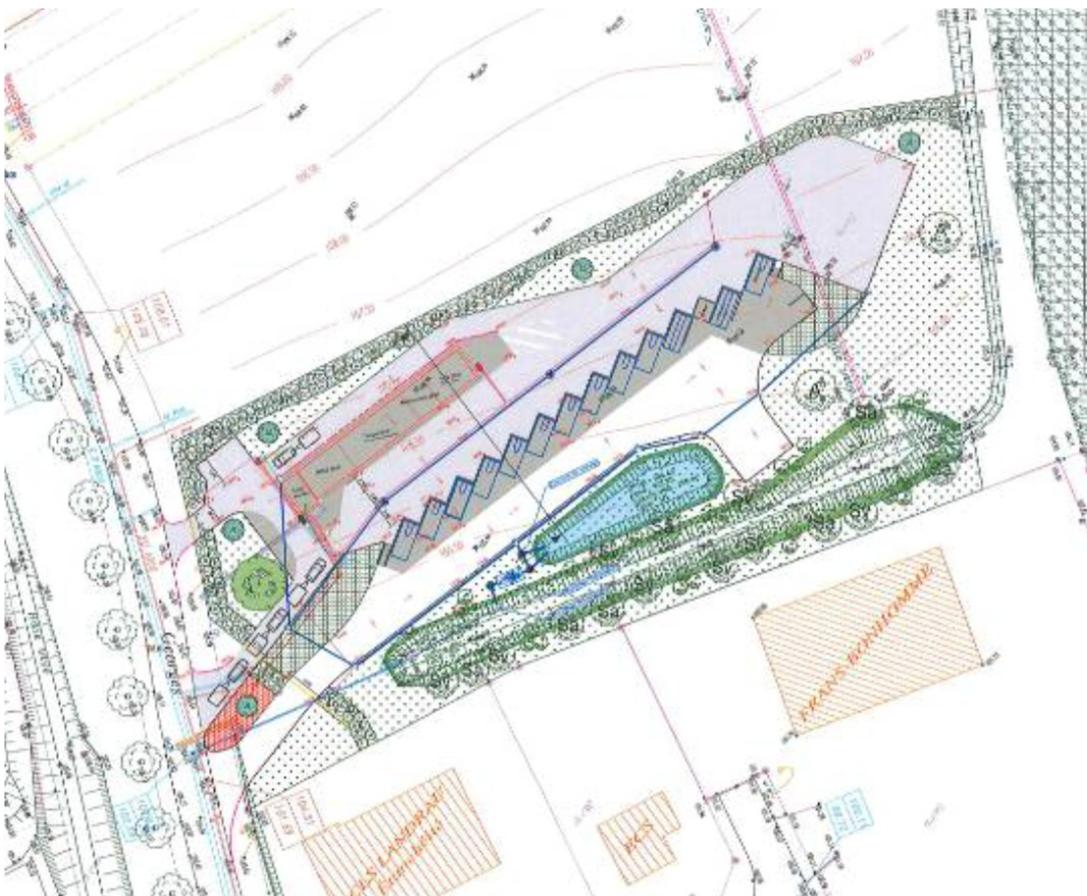
14 septembre – 9 octobre 2015 : Consultation publique ICPE

22 septembre 2015 : Attribution des marchés

15 octobre 2015 : Démarrage des travaux

1^{er} semestre 2016 : Mise en service

Montant de l'opération : 717 000 € TTC



Présentation du projet de la nouvelle Gendarmerie : emplacement de la vallée du Parc.

Mai 2015 : choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

15 novembre 2015 : dépôt du permis de construire

Mai 2016 : démarrage des travaux VTH (dont terrassements généraux communs) pour une durée de 20-24 mois

Avril 2017 : démarrage des travaux CCLD pour une durée de 12 mois

1^{er} trimestre 2018 : livraison



4°) Taxe locale de Publicité : Mairie de Loches

- Présentation de Marc Angenault et de Mme Bonvallet du service communication.

■ Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

La loi de modernisation de l'économie a créé la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) remplaçant, depuis le 1^{er} janvier 2009, la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses, couramment dénommée « taxe sur les affiches » et la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes.

La TLPE est un outil permettant de doter les communes d'un moyen de réguler l'affichage publicitaire sur leur territoire. Un dispositif qui s'inscrit pleinement dans la politique développée en matière de qualité urbaine et qui rejoint l'objectif de la charte d'élégance urbaine, à savoir valoriser les espaces urbains du centre-ville.

Cette disposition réglementaire et fiscale permet ainsi d'élargir le périmètre de l'action municipale en la matière et de préserver ses richesses architecturales et renforcer son attractivité.

La TLPE concerne les dispositifs suivants :

- les dispositifs publicitaires,
- les enseignes,
- les pré-enseignes.

Sont exonérés les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles, et les enseignes, si la somme de leurs superficies est égale ou plus à 7m² (sauf délibération contraire). La loi fixe des tarifs de référence mais la collectivité

peut les majorer, les minorer et prévoir des exonérations ou réfections dans les limites fixées par le code général des collectivités territoriales.

La municipalité a choisi de conserver les tarifs de référence pour les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes de manière à inciter les afficheurs à réduire leurs installations sur le territoire. En revanche, pour les enseignes, une véritable politique tarifaire a été instaurée. Cette dernière prévoit une extension de l'exonération de la taxe jusqu'à 12m², l'ajout d'une tranche de 12 à 20 m² avec un abattement de 90 % sur les tarifs de référence (voir ci-dessous les tarifs de l'année 2016).



À retenir :

Pour les enseignes : (voir schéma ci-contre)

Abattement de 90 % sur les tarifs de référence **pour l'année 2016**.

Exonération pour les superficies d'enseignes **inférieures ou égales à 12 m²**.

Pas de visibilité pour les années à venir.

Les tarifs au titre de l'année 2016 sont les suivants :

		Inférieur à 50m ²	Supérieur à 50m ²
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes	Numériques	46,20 € / m ² / an	91,80 € / m ² / an
	Non numériques	15,40 € / m ² / an	30,80 € / m ² / an

Enseignes publicitaires	Tarifs de référence			
	Inférieur à 7m ² Exonéré	De 7 à 12m ² 15,40 € / m ² / an	Entre 12 et 50m ² 30,80 € / m ² / an	> à 50m ² 61,60 € / m ² / an
	Tarifs votés par la Ville			
	Jusqu'à 12m ² Exonéré	Entre 12 et 20m ² 1,54 € / m ² / an	Entre 20 et 50m ² 3,08 € / m ² / an	> à 50m ² 6,16 € / m ² / an

La TLPE est déclarative et la déclaration se fait auprès de la collectivité avant le 1^{er} mars à l'aide d'un formulaire type qui sera mis en ligne sur le site internet de la ville en début d'année 2016.